

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 456

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Kamanli, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, Mme Récalde, Mme Rossi, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« capital »

insérer les mots :

« , en concertation avec les directeurs généraux délégués des filiales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à réduire le caractère exécutif de la holding des médias publics et à donner davantage d'autonomie aux sociétés dans la conduite de leurs missions de service public en associant davantage les directeurs généraux délégués des filiales à la politique globale menée par la holding.

Il est à craindre que réforme des médias publics ne fragilise leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. A moins d'un an des élections municipales et à deux ans des élections présidentielles de 2027, elle risque de perturber le débat démocratique en affaiblissant l'audiovisuel public par une réforme de structure, guidée par le seul objectif de réaliser des économies budgétaires.

L'audiovisuel public français remplirait encore mieux ses missions de service public et réaliserait de meilleures audiences s'il n'avait été amputé de 32 % de son budget depuis 2008 en tenant compte de l'inflation, dont 776 millions d'euros constants depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron.